

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD



MAIRIE  
DE  
**HOUPLIN-ANCOISNE**  
59263

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> février 2021

---

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 janvier 2021 s'est réuni en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire.

En raison de la pandémie de la COVID-19, le public ne peut pas être présent.

## **A / Désignation du secrétaire de séance**

Madame Delphine RUSCART est désignée secrétaire de séance.

## **B/ Appel des élus**

### Etaient présents :

Mme D. GANTIEZ, M. C. DELVAL, Mme N. BOURBOTTE, M. L. DEBLOOS, Mme A. MASUREL, M. H. WIPLIE, Mme M.L. ALLOSSERY, M. L. PRATZ, Mme D. RUSCART, M. C. GANTIEZ, M. P. VANDRIESSCHE, Mme G. FROMENTEL POTTEAU, M. F. LEFEBVRE, Mme M. LENAIN, Mme P. VANRUMBEKE, Mme E. LOYER, M. J. CREPEL, Mme C. DELORY, M. P. SIX, M. S. BOCQUILLON, Mme M. NOMBERG, M. V. DUTHOIT.

### Etaient excusés-représentés :

M. N. COUVREUR représenté par M. L. PRATZ.

## **Ordre du jour :**

- 1 Manifestation culturelle
- 2 Cimetières Règlement et tarifs
- 3 Règlement intérieur du CM - Délibération modificative
- 4 Création ACM – Délibération modificative
- 5 Recrutement et rémunération des animateurs ACM

- 6 Location des salles municipales
- 7 Remise gracieuse de remboursement de trop perçu
- 8 Contrat groupe d'assurance statutaire
- 9 Autorisation de signature de la convention relative à l'accès au portail métropolitain des logements locatifs sociaux.

## Communications

Monsieur DEBLOOS prend la parole pour répondre à la demande du groupe « Ensemble Continuons », concernant le détail des 18 000€.

Deux sujets correspondent à cette demande : le réseau de la bibliothèque du Mélantois (1) et l'acquisition informatique (2).

- (1) Fin 2011, une délibération a été prise afin que la commune d'Houplin-Ancoisne puisse adhérer au réseau des médiathèques du Mélantois, il s'agit d'une convention entre différentes villes qui permet d'élargir la prestation rendue aux habitants.

D'un point de vue financier, la dépense est répartie au prorata de la population.

Une facture de 18 000€ est à honorer auprès de Seclin (qui centralise et règle le prestataire).

La ligne de provision n'a pas été reprise début 2020.

Il fallait donc ré ajuster le budget et trouver les 18 000€.

*Monsieur SIX demande les documents associés, ils lui sont remis par Monsieur DEBLOOS. Il est précisé qu'une copie est à la disposition de chaque groupe d'opposition.*

(2) Monsieur PRATZ prend la parole pour éclairci plusieurs points :  
*« À la suite du conseil municipal du 7 décembre 2020, Madame la Maire a été interpellée par le groupe « Ensemble Continuons » concernant la décision budgétaire modificative N°1 par ces quelques mots :*

*« Concernant l'opération 920 'Acquisition bureautique' pour un budget de 18000€, n'ayant pas eu de commission sur ce sujet, voulez-vous me fournir les devis et factures concernant ce budget. »*

*J'ai l'honneur, mes chers collègues, de pouvoir vous éclairer sur ce sujet et bien d'autres. En premier lieu, sachez que je considère cette demande parfaitement justifiée.*

*Être transparent sur nos actions est bien l'une de nos priorités, quel que soit l'houplinois à l'origine de la demande. La décision d'engager cette nouvelle dépense, je vais y revenir, ayant été prise juste avant le dernier conseil et ne pouvant pas être reportée, je vais également y revenir, il ne nous a malheureusement pas été possible de vous en informer lors d'une commission en amont du dernier conseil. Pour donner suite à votre mail, Madame la Maire vous a donné l'opportunité de mettre ce point à l'ODJ de ce conseil municipal dans le cadre des communications, nous l'abordons donc ce soir*

*Transparence... nous aurions fortement apprécié que l'ancienne équipe municipale la pratique lors de la passation début Juillet 2020... qu'elle puisse nous transmettre les dossiers en bonne intelligence, nous alerter sur les points chauds. Au lieu de cela, un simple fichier Excel comportant les mots de passe (un minimum...) et le conseil formidable de nous rapprocher des entreprises et de nous former... il nous aura fallu ainsi tout découvrir, y compris quelques surprises !*

*Première surprise : des dépenses engagées parfois très importantes, sans appel d'offres ! Je pense en particulier aux panneaux à messages variables (les 2 panneaux lumineux de la commune, l'un installé devant la Pharmacie, l'autre au niveau du carrefour à feux). Un contrat de location signé sur un « coin de table », dont les petites lignes (certes vraiment très petites, voir transparentes) n'ont semble-t-il pas été lues. Sachez mes chers collègues que ces 2 panneaux, particulièrement modernes, nous coutent la modique somme de 666€ par mois (6 6 6... ce nombre aurait d'ailleurs dû alerter...), sur un engagement de 8 ans : l'ancienne équipe a ainsi engagé la commune à hauteur de... 63 936€ !*

*Sans compter les travaux de génie civil et de raccordement électrique ! La commune en avait-elle les moyens fin 2017 ? De ce que nous en savons désormais, absolument pas. Mais le pire, c'est qu'au bout d'à peine 2 ans 1/2, à notre arrivée, les panneaux se sont mis à dysfonctionner (sensibilité au chaud). Qu'à cela ne tienne, le magnifique contrat nous garantit une intervention curative dans les 5 jours ! Il nous aura fallu plus d'un mois pour faire venir le technicien, la société était débordée et l'engagement de réparation n'était pas contractuel... Un matériel déjà obsolète, un SAV peu disponible et sans engagement de délais, avec une obligation de payer encore pendant 5 ans 1/2, nous voilà bien partis !*

*PanneauPocket : autre surprise ! Une application mobile offerte par l'entreprise entre les 2 tours de l'élection municipale, et qui a été finalement achetée le ... 23 juin 2020, 5 jours avant le deuxième tour !*

*Y'avait-il une urgence à engager la commune à ce moment-là ? Si l'idée, louable, était d'éviter surcharger la nouvelle équipe sur cet engagement, il aurait été plus utile que l'ancienne équipe focalise ses efforts sur la préparation budgétaire, mais c'est un autre sujet...*

*Quel dommage également de ne pas m'avoir alerté sur l'urgence de suivre de près l'installation de la box internet de l'école Victor Hugo et de ne pas m'avoir transmis les codes Wifi reçus au premier semestre. Le dommage était surtout pour la directrice de l'école qui s'est retrouvée sans téléphone et sans internet au pire moment : à la rentrée ! Et quand on sait qu'une demande de portabilité peut mettre 10 jours... A mes sollicitations, une réponse a été apportée le 15 septembre à Mme la Maire en lui signifiant que, je cite, « vous ne souhaitez plus être dérangé pour ces différents sujets ». Un élu, même dans l'opposition, reste toujours au service des Houplinois.*

*Pour en arriver à une dernière surprise, et pas des moindres : les photocopieurs Toshiba. Et là, vous êtes en train de vous dire que je ne parle pas du tout du sujet, que je ne réponds pas du tout à la question posée, et bien détrompez-vous, nous arrivons pile sur le sujet ! Oui, qu'elle ne fut pas notre surprise de recevoir en septembre des factures de maintenance de photocopieurs remplacés début février 2020, de recevoir des courriers recommandés de l'entreprise Toshiba pour avis de procédure contentieuse et de transmission du dossier dans un cabinet de recouvrement, de recevoir une demande de règlement de pénalités à hauteur de 11242€ ! 11242€... retenez cette somme, pas une petite somme, suffisamment importante en tout cas pour prendre la peine de nous*

*informer dès juillet 2020 du litige en cours avec Toshiba, non ? Il n'a pas été simple de comprendre, jusqu'à en arriver à la conclusion que les petites lignes du contrat, à nouveau, n'ont pas été lues. Tout est parti d'une volonté, louable, de faire des économies, là-dessus rien à dire ! S'en est suivi un remplacement des copieurs Toshiba par des modèles Kyocera moins onéreux à l'usage, une résiliation des locations des anciens copieurs auprès du bailleur et tout aurait dû se terminer tranquillement si Toshiba ne s'était pas réveillée pour réclamer son dû, 11242€ correspondant aux indemnités contractuelles de résiliation anticipée sur un contrat de maintenance courant jusqu'en mars 2022 ! Après de multiples échanges avec Toshiba, nous nous retrouvions dans l'obligation de payer ce montant, majoré des frais de remise en état des copieurs stockés depuis plusieurs mois aux ateliers municipaux, ou d'attendre mars 2022 pour étaler le règlement tout en prenant le risque alors de voir augmenter les frais de remise en état des copieurs Toshiba.*

*Devant ce gâchis d'agent public, nous sommes rentrés en négociation avec Toshiba et avons obtenu l'annulation de cette dette en contrepartie d'une commande d'un matériel ou d'une prestation de services dont nous aurions l'utilité ou le projet. La sauvegarde informatique posant question à ce moment, nous leur avons demandé un devis pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution de sauvegarde sécurisée. Un devis à hauteur de 10 500€ nous a été remis pour l'acquisition, l'installation et la maintenance sur 5 ans de la solution Wooxo. Dans le même temps, une autre entreprise sans aucun lien avec Toshiba nous a sollicité pour une offre équivalente, cela nous a permis de vérifier que le prix n'était pas artificiellement gonflé, et donc de répondre à la nécessaire mise en concurrence pour ce type de dépense.*

*Finalement, nous avons alors un choix à faire :*

- 1. Régler une dépense de 11242€ sans rien obtenir, si ce n'est le risque de payer des frais supplémentaires de remise en état des copieurs,*
- 2. Régler une dépense de 10500€ pour obtenir une solution de sauvegarde performante permettant de nous prémunir des risques de cyber attaques, et avec la garantie de reprise sans frais des anciens copieurs...*

*La décision n'a évidemment pas tardé. Sachez tout de même que cette décision aurait pu ne faire l'objet d'aucun débat ou de délibération du conseil municipal, tout simplement en procédant comme la précédente équipe : en signant un contrat de location sur 5 ans. Non, nous avons préféré, pour le bien de la commune, afin de ne pas pénaliser à nouveau le budget de fonctionnement, affecter cette nouvelle dépense au budget d'investissement, ce qui a donc amené la décision modificative en rajoutant 11000€ sur l'opération 920 'Acquisition bureautique'.*

*Voilà mes chers collègues. Au départ, nous trouvions élégant de ne pas critiquer publiquement l'ancienne équipe sur ce que nous considérons être de mauvaises décisions, nous souhaitions assumer et corriger sans vague les choix du passé. Mais finalement, vous avez eu raison de nous questionner sur ce dossier, il était important d'y voir clair et d'être transparent sur les actions que nous avons mené pour le bien de la commune et de ses habitants. Il en va de la crédibilité de l'action publique. »*

Madame GANTIEZ demande s'il y a des questions complémentaires.

Monsieur DELVAL évoque le projet des jardins partagés au sein du parc Mosaïc, les administrés et l'association AHVENIR seront partenaires pour la commune. Une convention sera établie prochainement pour convenir des modalités de fonctionnement.

Toujours en partenariat avec le parc Mosaïc le service environnement de la commune est mobilisé afin de définir le choix des plantations qui seront faites au rond-point du Bon Blé.

Monsieur DELVAL aborde le sujet du food truck « Ch'ti Bubu » qui se trouve désormais au rond-point du Bon Blé. Cet emplacement leur a été proposé par la municipalité et a été approuvé par les gérants, dans le but de pérenniser leur activité.

Madame MASUREL communique sur le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles). Le 12 janvier, l'agent en charge du RAM a souhaité rompre son contrat en vue d'un changement d'orientation professionnelle. Un recrutement est actuellement en cours afin de procéder à son remplacement.

Madame la Maire souligne que la ville de Seclin ouvrira un centre de vaccination. La ville de Seclin fournira la salle. Houplin-Ancoisne contribuera à l'organisation en mettant à disposition du personnel communal afin d'aider à la coordination. Toutefois, cette initiative est en attente faute de pouvoir disposer de vaccins.

Madame la Maire nous informe qu'une sécurisation du Parc Jean Jacques Rousseau a été mise en place afin de limiter l'intrusion des gens du voyage. Ce projet a été déployé et mis en place avec le concours du responsable de Mosaïc.

Madame la Maire interpelle le conseil municipal quant à la recrudescence de la délinquance chez les particuliers. Madame la Maire a sollicité l'appui du Commandant de police de Wattignies afin de renforcer les opérations effectuées par la police Municipale.

Madame la Maire termine en expliquant que dans le cadre de sa délégation, elle a demandé une subvention au département pour des travaux concernant la réparation des chéneaux à l'école Victor Hugo. Ces travaux sont estimés à 18 000 € (9000 € de subvention seront alloués pour cette réparation).

Le PV de décembre est mis au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	6- MMCRESPÉL, SIX,DUTHOIT,	0

	BOCQUILLON et Mmes DELORY et NOMBERG	
--	---	--

## 1 **Manifestation culturelle**

Au titre des « Belles sorties », un spectacle est proposé par la MEL. Ce spectacle s'adressera à tout public à partir de 13 ans.

Un tarif « d'engagement » de 3 € sera demandé, mais le spectacle est pris en charge par la MEL.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

## 2 **Cimetières Règlement et tarifs**

Monsieur DELVAL aborde ce sujet qui a fait l'objet d'échanges lors de la commission du 14 janvier dernier.

Messieurs SIX, CRESPEL et DELVAL échangent sur des précisions.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	3 MESSIEURS CRESPEL et SIX, MADAME DELORY	0

## 3 **Règlement intérieur du CM - Délibération modificative**

Monsieur DELVAL précise que la préfecture a demandé des modifications « de formes » sur le règlement intérieur (RI) du CM.

Les rectifications ayant été apportées et après présentation à la préfecture avant ce CM, celles-ci ont bien été prises en compte.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

**4** **Création ACM – Délibération modificative**

Madame BOURBOTTE explique que la commission a validé l'ouverture du centre de loisir (ACM) du 8 juillet au 6 août, de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

L'accueil se fera à l'école Charles Vion et à la MEA (Maison des Enfants d'Ancoisne).

Un accueil pour les adolescents est créé du 12 au 30 juillet, du lundi au vendredi, de 14h à 18h. Le lieu d'accueil se fera à la salle Luzoric.

Les inscriptions pour l'ACM et l'accueil des adolescents se feront en avril.

Autre changement quant à la garderie, elle sera ouverte à 7h30 (au lieu de 8h auparavant).

Les tarifs ont été établis en accord de la commission.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

**5** **Recrutement et rémunération des animateurs ACM**

Madame BOURBOTTE précise que la commission s'est réunie au sujet des nouvelles rémunérations des animateurs.

Ont été entérinés les rémunérations nettes journalières suivantes :

- ↪ 50€ pour un animateur non diplômé,
- ↪ 60€ pour un animateur « stagiaire »
- ↪ 75€ pour un animateur diplômé
- ↪ 100€ pour un directeur.

Des modifications tarifaires ont été faites sur les non diplômés et stagiaires afin de valoriser les animateurs diplômés.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

**6** **Location des salles municipales**

Madame BOURBOTTE explique que 2 modifications majeures ont été apportées pour les locations des salles municipales :

- Le mandat de prélèvement permettra une meilleure gestion des paiements et cautions.
- Le « forfait ménage » est proposé aux locataires.

Une grille de tarification plus simple (sans distinction entre l'été et l'hiver) avec un tarif unique.

Une légère augmentation est appliquée afin d'avoir des tarifs comparables à ceux des communes voisines.

La création d'un tarif journalier afin de répondre à des demandes d'entreprises la semaine viendra compléter la grille tarifaire.

Des échanges entre les élus du conseil municipal et Madame BOURBOTTE ont lieu quant aux modalités de l'état des lieux, dans le cas de figure où une association ne rendrait pas la salle dans un état convenable, et sur le forfait ménage.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	0	
		M.BOCQUILLON Mme NOMBERG

## 7

### **Remise gracieuse de remboursement de trop perçu**

Monsieur DEBLOOS a expliqué à sa commission, la situation d'un agent ayant touché une prime non conforme à son statut. Le trésor public demande le remboursement.

Il est proposé aux élus d'annuler cette dette, sachant que cet agent avait droit à cette prime mais sous une autre appellation.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

## 8

### **Contrat groupe d'assurance statutaire**

Monsieur GANTIEZ nous explique que la commune a obligation de prendre en charge le paiement des indemnités journalières pour les agents en congés maladies, maternités et accident de travail. Ce coût impacte fortement la charge financière de la commune.

Le contrat groupe mis en place, par le CDG auquel nous avons souscrit est arrivé à échéance le 31/12/2020.



Le principe de cette assurance est de rembourser les coûts des arrêts maladie.

Après appel d'offre, pour la période 2021/2024, le centre de gestion nous propose d'adhérer au nouveau contrat groupe, dont l'assureur est la CMP.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

## **9 Autorisation de signature de la convention relative à l'accès au portail métropolitain des logements locatifs sociaux.**

Madame MASUREL nous expose que la commune adhère à un portail des logements locatifs sociaux qui est gratuit et est régi entre Madame la Maire et la MEL.

La délibération est mise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Les questions du groupe « Ensemble, Continuons » :**

Sur la location de la salle des fêtes et Luzoric => le tarif forfait Ménage est trop élevé, le coût réel pour l'avoir pratiqué est d'environ 90€ par une société. Pour nous il est préférable de baisser le tarif pour favoriser la prise en compte des loueurs.

*Madame BOURBOTTE a apporté les réponses en point 6, le but est d'offrir un service qui n'existait pas auparavant, il n'y a aucune obligation à y souscrire.*

Pourquoi le CCAS a été fermé 2 mois ?

*Madame MASUREL répond que le CCAS a été fermé pendant les vacances de Noël, comme cela est fait habituellement.*

Pourquoi le RAM n'est plus fonctionnel ?

*Madame MASUREL répond que l'agent en charge du RAM a demandé à quitter son poste, un recrutement est actuellement en cours afin de la remplacer.*

Pourquoi à la Cantine d'Ancoisne il y a plus de 100 personnes ?

*Madame ALLOSSERY répond qu'il y a plus de 100 enfants inscrits.*

*Une précision est néanmoins apportée, le problème de sureffectif est connu depuis longtemps. Une entrevue avec des enseignants des écoles d'Ancoisne et des élus, dans le but d'échanger sur le temps de pause méridienne a eu lieu en début d'année scolaire. D'après les enseignants présents, tout se passait bien, l'arrivée d'un agent supplémentaire était appréciée et il n'y avait pas besoin d'allonger cette pause.*

Gazouillis du Jeudi => fonctionnel ou pas ?

*Madame MASUREL répond que les « Gazouillis » se font à des dates programmées le jeudi mais en 2 temps afin de respecter les règles sanitaires.*

## **Questions du groupe « Pour un Village Uni et Responsable »**

### Question 1 :

Concernant l'église d'Ancoisne, nous aimerions connaître la position de la majorité municipale sur le devenir de ce bâtiment, si important aux yeux de bon nombre de nos concitoyens, suite à l'article paru dans la Voix du Nord du samedi 12 décembre 2020, dans lequel il était question d'une possible désacralisation voire d'une démolition de l'édifice. Est-ce la position de Mr Wiplié ou celle de l'ensemble de la majorité ? Nous rappelons au passage que le sujet de l'avenir de l'église tel qu'il en est ressorti dans cet article n'a jamais été évoqué en ces termes lors d'un conseil municipal.

*Monsieur WIPLIE répond que les propos sont sortis du contexte et précise l'importance du lieu sacré pour la commune comme pour lui-même. Le résumé qui est ici porté, reprend les réflexions que s'est faite la journaliste.*

*Les travaux commencés en 2010 n'ont pas tenu compte du délabrement de la toiture. Seule la façade et le.....ont été traités. Les réparations intérieures vont commencer prochainement ~~ils ont été faits à l'envers.~~*

### Question 2 :

Depuis quelques mois déjà, un « bus de l'accès aux droits » sillonne les communes de la métropole. Lancé par le Barreau de Lille et la faculté de droit de l'Université catholique de Lille, son objectif est de faciliter les démarches juridiques de chacun grâce à des

permanences gratuites. Serait-il possible que nos concitoyens bénéficient de ce service gratuit ?

*Madame la Maire prend note du point et remercie l'opposition de cette proposition constructive.*

Question 3 :

En cette période de pandémie peu propice aux échanges avec la population et dans un esprit de démocratie participative, ne serait-il pas possible de permettre à nos concitoyens de poser des questions qui seraient évoquées lors des conseils municipaux via Facebook, le site internet ou de manière manuscrite comme c'est déjà le cas dans certaines communes de la métropole, Sainghin en Mélançois, Ronchin, Houplines... ?

*Monsieur DELVAL propose que cette bonne idée soit cadrée et qu'elle soit discutée en commission.*

Madame DELORY demande l'autorisation de poser une question.

Elle est accordée.

Elle s'interroge sur l'encart rédigé pour le bulletin municipal.

*Madame la Maire confirme qu'en effet un retard circonstanciel n'a pas permis d'éditer en temps le « Fil ».*

La séance est clôturée à 20h44.